



MAIRIE DE DORMANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance ordinaire du 30 janvier 2024

OBJET :

ADOPTION DE
LA CONVENTION
DE MISE A
DISPOSITION
DE LOCAUX A
L'ASSOCIATION
LADAPT MARNE
FORMATION

N° 24-001
du registre des
délibérations

Rapporteur :
Michel COURTEAUX

Nombre de membres en
exercice : 22

Nombre de présents ou
représentés : 19

Date de convocation :
Le 24 janvier 2024

Date d'affichage :
Le 24 janvier 2024

Décision certifiée exécutoire, reçue
en Préfecture le : **31 JAN. 2024**

Publiée le : **- 1 FEV. 2024**

Notifiée le :

L'An deux mille vingt-quatre, le 30 janvier à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de Dormans, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Dormans, sous la présidence de Monsieur Michel COURTEAUX, Maire de Dormans

Présents : MM. Michel COURTEAUX, Manuel CORDEIRO, Pierre SABLON, Jean-Luc TARATUTA

Mmes Annie GALBY, Isabelle MICHELET

MM. Philippe DUMONT, Dominique LOGEROT, Bruno MATHYS, Didier TALON, Ludovic WELCHE

Mmes Florence DOUCET, Christine GALOPEAU DE ALMEIDA, Alexandra HACHET

Mme Pauline ACCARIES a donné pouvoir à M. Manuel CORDEIRO

Mme Véronique BULLIARD a donné pouvoir à Mme Annie GALBY

M. Jean-Louis ESCHARD a donné pouvoir à M. Michel COURTEAUX

Mme Pascale LEGER a donné pouvoir à Mme Christine GALOPEAU DE ALMEIDA

M. Ludovic RENAULT a donné pouvoir à Mme Florence DOUCET

Absent(s) excusé(s) : MM. Nicolas DAVY, Jean-Louis ESCHARD, Ludovic RENAULT

Mmes Pauline ACCARIES, Véronique BULLIARD, Séverine LAHEMADE, Pascale LEGER, Francine PICAUVET

Secrétaire de séance : Mme Christine GALOPEAU DE ALMEIDA

Le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2023 est lu et adopté à l'unanimité

Considérant que l'association LADAPT MARNE FORMATION, anciennement dénommée C.R.E.F., utilisait par convention des locaux dont la commune est propriétaire,

Considérant que les conditions de mise à disposition de ceux-ci étaient définies par ladite convention,

Considérant la demande de l'association LADAPT MARNE FORMATION nous sollicitant à nouveau pour l'utilisation de nos locaux,

Il est proposé de remettre à disposition nos locaux dans les mêmes conditions et par le biais d'une nouvelle convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'adopter la nouvelle convention de mise à disposition de locaux à l'association LADAPT MARNE FORMATION,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Adopté à l'unanimité,

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Michel COURTEAUX

Copie pour impression

Réception au contrôle de légalité le 31/01/2024 à 17h06

Référence de l'AR : 051-215102013-20240130-24_001-DE

Le Maire,

Michel COURTEAUX



MAIRIE DE DORMANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance ordinaire du 30 janvier 2024

OBJET :

BUDGET MAISON
DE SANTE -
OUVERTURE DE
CREDITS EN
INVESTISSEMENT
AVANT LE VOTE DU
BUDGET PRIMITIF
2024

N° 24-002
du registre des
délibérations

Rapporteur :
Pierre SABLON

Nombre de membres en
exercice : 22

Nombre de présents ou
représentés : 19

Date de convocation :
Le 24 janvier 2024

Date d'affichage :
Le 24 janvier 2024

L'An deux mille vingt-quatre, le 30 janvier à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de Dormans, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Dormans, sous la présidence de Monsieur Michel COURTEAUX, Maire de Dormans

Présents : MM. Michel COURTEAUX, Manuel CORDEIRO, Pierre SABLON, Jean-Luc TARATUTA

Mmes Annie GALBY, Isabelle MICHELET

MM. Philippe DUMONT, Dominique LOGEROT, Bruno MATHYS, Didier TALON, Ludovic WELCHE

Mmes Florence DOUCET, Christine GALOPEAU DE ALMEIDA, Alexandra HACHET

Mme Pauline ACCARIES a donné pouvoir à M. Manuel CORDEIRO

Mme Véronique BULLIARD a donné pouvoir à Mme Annie GALBY

M. Jean-Louis ESCHARD a donné pouvoir à M. Michel COURTEAUX

Mme Pascale LEGER a donné pouvoir à Mme Christine GALOPEAU DE ALMEIDA

M. Ludovic RENAULT a donné pouvoir à Mme Florence DOUCET

Absent(s) excusé(s) : MM. Nicolas DAVY, Jean-Louis ESCHARD, Ludovic RENAULT

Mmes Pauline ACCARIES, Véronique BULLIARD, Séverine LAHEMADE, Pascale LEGER, Francine PICALET

Secrétaire de séance : Mme Christine GALOPEAU DE ALMEIDA

Le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2023 est lu et adopté à l'unanimité

Il est exposé à l'assemblée qu'il y a lieu de réaliser le plus rapidement possible, avant le vote du budget primitif de l'exercice 2024 un certain nombre de dépenses.

Il est précisé que l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales permet à l'exécutif de la collectivité *« jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent »*.

Il est indiqué que le montant total des dépenses d'investissement inscrites au budget de l'exercice 2023 (hors remboursement du capital des emprunts) s'élève à 12 200€uros.

Le montant maximum de l'autorisation budgétaire correspondante, pour l'exercice 2024, serait donc de 3 050€uros.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE

- d'autoriser Monsieur le Maire à engager, à liquider et à mandater les dépenses à hauteur des affectations suivantes et ce avant le vote du budget primitif 2024 :

CHAPITRE	CREDITS VOTES AU BP 2023 (crédits ouverts) <i>a</i>	RAR 2022 Inscrits au BP 2023 (crédits reportés) <i>b</i>	Crédits ouverts au titre de décisions modifications votées en 2023 <i>c</i>	Montant total à prendre en compte <i>d=a+c</i>	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L1612-1 CGT
D20	500€	-	-	500€	500/4 soit 125€
D21	11 700€	-	-	11 700€	11 700/4 soit 2 925€

Adopté à l'unanimité,

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Michel Courteaux



Michel COURTEAUX

Décision certifiée exécutoire, reçue
en Préfecture le : 31 JAN. 2024

Publiée le : - 1 FEV. 2024

Notifiée le :

Le Maire,

Michel Courteaux

Michel COURTEAUX



Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 31/01/2024 à 17h10
Références de l'AR : 051-215102013-20240130-24_002-DE



MAIRIE DE DORMANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance ordinaire du 30 janvier 2024

OBJET :

**BUDGET CRECHE -
OUVERTURE DE
CREDITS EN
INVESTISSEMENT
AVANT LE VOTE DU
BUDGET PRIMITIF
2024**

N° 24-003
du registre des
délibérations

Rapporteur :
Pierre SABLON

**Nombre de membres en
exercice : 22**

**Nombre de présents ou
représentés : 19**

Date de convocation :
Le 24 janvier 2024

Date d'affichage :
Le 24 janvier 2024

L'An deux mille vingt-quatre, le 30 janvier à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de Dormans, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Dormans, sous la présidence de Monsieur Michel COURTEAUX, Maire de Dormans

Présents : MM. Michel COURTEAUX, Manuel CORDEIRO, Pierre SABLON, Jean-Luc TARATUTA

Mmes Annie GALBY, Isabelle MICHELET

MM. Philippe DUMONT, Dominique LOGEROT, Bruno MATHYS, Didier TALON, Ludovic WELCHE

Mmes Florence DOUCET, Christine GALOPEAU DE ALMEIDA, Alexandra HACHET

Mme Pauline ACCARIES a donné pouvoir à M. Manuel CORDEIRO

Mme Véronique BULLIARD a donné pouvoir à Mme Annie GALBY

M. Jean-Louis ESCHARD a donné pouvoir à M. Michel COURTEAUX

Mme Pascale LEGER a donné pouvoir à Mme Christine GALOPEAU DE ALMEIDA

M. Ludovic RENAULT a donné pouvoir à Mme Florence DOUCET

Absent(s) excusé(s) : MM. Nicolas DAVY, Jean-Louis ESCHARD, Ludovic RENAULT

Mmes Pauline ACCARIES, Véronique BULLIARD, Séverine LAHEMADE, Pascale LEGER, Francine PICAVER

Secrétaire de séance : Mme Christine GALOPEAU DE ALMEIDA

Le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2023 est lu et adopté à l'unanimité

Il est exposé à l'assemblée qu'il y a lieu de réaliser le plus rapidement possible, avant le vote du budget primitif de l'exercice 2024 un certain nombre de dépenses.

Il est précisé que l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales permet à l'exécutif de la collectivité « *jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent* ».

Il est indiqué que le montant total des dépenses d'investissement inscrites au budget de l'exercice 2023 (hors remboursement du capital des emprunts) s'élève à 8 650€uros.

Le montant maximum de l'autorisation budgétaire correspondante, pour l'exercice 2024, serait donc de 2 163€uros.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE

- d'autoriser Monsieur le Maire à engager, à liquider et à mandater les dépenses à hauteur des affectations suivantes et ce avant le vote du budget primitif 2024 :

CHAPITRE	CREDITS VOTES AU BP 2023 (crédits ouverts) <i>a</i>	RAR 2022 Inscrits au BP 2023 (crédits reportés) <i>b</i>	Crédits ouverts au titre de décisions modifications votées en 2023 <i>c</i>	Montant total à prendre en compte <i>d-a+c</i>	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L1612-1 CGT
D20	100€	-	-	100€	100/4 soit 25€
D21	8 550€	-	-	8 550€	8 550/4 soit 2 138€

Adopté à l'unanimité,

*Pour extrait conforme,
Le Maire,*

Michel Courteaux



Michel COURTEAUX

Décision certifiée exécutoire, reçue
en Préfecture le : **31 JAN. 2024**

Publiée le : **- 1 FEV. 2024**

Notifiée le :

Le Maire,

Michel Courteaux

Michel COURTEAUX

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 31/01/2024 à 17h06
Référence de l'AR : 051-215102013-20240130-24_003-DE



MAIRIE DE DORMANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance ordinaire du 30 janvier 2024

OBIET :

BUDGET GENERAL -
OUVERTURE DE
CREDITS EN
INVESTISSEMENT
AVANT LE VOTE DU
BUDGET PRIMITIF
2024

N° 24-004

du registre des
délibérations

Rapporteur :
Pierre SABLON

Nombre de membres en
exercice : 22

Nombre de présents ou
représentés : 19

Date de convocation :
Le 24 janvier 2024

Date d'affichage :
Le 24 janvier 2024

L'An deux mille vingt-quatre, le 30 janvier à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de Dormans, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Dormans, sous la présidence de Monsieur Michel COURTEAUX, Maire de Dormans

Présents : MM. Michel COURTEAUX, Manuel CORDEIRO, Pierre SABLON, Jean-Luc TARATUTA

Mmes Annie GALBY, Isabelle MICHELET

MM. Philippe DUMONT, Dominique LOGEROT, Bruno MATHYS, Didier TALON, Ludovic WELCHE

Mmes Florence DOUCET, Christine GALOPEAU DE ALMEIDA, Alexandra HACHET

Mme Pauline ACCARIES a donné pouvoir à M. Manuel CORDEIRO

Mme Véronique BULLIARD a donné pouvoir à Mme Annie GALBY

M. Jean-Louis ESCHARD a donné pouvoir à M. Michel COURTEAUX

Mme Pascale LEGER a donné pouvoir à Mme Christine GALOPEAU DE ALMEIDA

M. Ludovic RENAULT a donné pouvoir à Mme Florence DOUCET

Absent(s) excusé(s) : MM. Nicolas DAVY, Jean-Louis ESCHARD, Ludovic RENAULT

Mmes Pauline ACCARIES, Véronique BULLIARD, Séverine LAHEMADE, Pascale LEGER, Francine PICALET

Secrétaire de séance : Mme Christine GALOPEAU DE ALMEIDA

Le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2023 est lu et adopté à l'unanimité

Il est exposé à l'assemblée qu'il y a lieu de réaliser le plus rapidement possible, avant le vote du budget primitif de l'exercice 2024, un certain nombre de dépenses.

Il est précisé que l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales permet à l'exécutif de la collectivité « *jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent* ».

Il est indiqué que le montant total des dépenses d'investissement inscrites au budget de l'exercice 2023 (hors remboursement du capital des emprunts) s'élève à 1 233 008€uros.

Le montant maximum de l'autorisation budgétaire correspondante, pour l'exercice 2024, serait donc de 308 252€uros.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE

- d'autoriser Monsieur le Maire à engager, à liquider et à mandater les dépenses à hauteur des affectations suivantes et ce avant le vote du budget primitif 2024 :

Copie pour impression

Réception au contrôle de légalité le 31/01/2024 à 17h10

Référence de l'AR : 051-215102013-20240130-24_004-DE

CHAPITRE	CREDITS VOTES AU BP 2023 (crédits ouverts) <i>a</i>	RAR 2022 Inscrits au BP 2023 (crédits reportés) <i>b</i>	Crédits ouverts au titre de décisions modifications votées en 2023 <i>c</i>	Montant total à prendre en compte <i>d=a+c</i>	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L1612-1 CGT
D20	78 275€	3 360€	8 000€	86 275€	86 275/4 soit 21 569€
D21	539 933€	89 891€	- 8 200€	531 733€	531 733/4 soit 132 933€
D23	615 000€	8 010€		615 000€	615 000/4 soit 153 750€

Adopté à l'unanimité,

Pour extrait conforme,

L.e Maire,

Michel Courteaux



Michel COURTEAUX

Décision certifiée exécutoire, reçue
en Préfecture le : **31 JAN. 2024**

Publiée le : **- 1 FEV. 2024**

Notifiée le :

L.e Maire,

Michel Courteaux

Michel COURTEAUX



Copie pour impression

Réception au contrôle de légalité le 31/01/2024 à 17h10

Référence de l'AR : 051-215102013-20240130-24_004-DE



MAIRIE DE DORMANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance ordinaire du 30 janvier 2024

OBJET :

DEMANDE DE
SUBVENTION DETR,
CONSEIL
DEPARTEMENTAL
ET CONSEIL
REGIONAL POUR LA
REFECTION
COMPLETE DES 3
COURTS DE TENNIS
EXTERIEURS ET
LANCEMENT DE LA
PROCEDURE MAPA

N° 24-005
du registre des
délibérations

Rapporteur :
Pierre SABLON

Nombre de membres en
exercice : 22

Nombre de présents ou
représentés : 20

Date de convocation :
Le 24 janvier 2024

Date d'affichage :
Le 24 janvier 2024

L'An deux mille vingt-quatre, le 30 janvier à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de Dormans, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Dormans, sous la présidence de Monsieur Michel COURTEAUX, Maire de Dormans

Présents : MM. Michel COURTEAUX, Manuel CORDEIRO, Pierre SABLON, Jean-Luc TARATUTA

Mmes Annie GALBY, Isabelle MICHELET

MM. Nicolas DAVY, Philippe DUMONT, Dominique LOGEROT, Bruno MATHYS, Didier TALON, Ludovic WELCHE

Mmes Florence DOUCET, Christine GALOPEAU DE ALMEIDA, Alexandra HACHET

Mme Pauline ACCARIES a donné pouvoir à M. Manuel CORDEIRO

Mme Véronique BULLIARD a donné pouvoir à Mme Annie GALBY

M. Jean-Louis ESCHARD a donné pouvoir à M. Michel COURTEAUX

Mme Pascale LEGER a donné pouvoir à Mme Christine GALOPEAU DE ALMEIDA

M. Ludovic RENAULT a donné pouvoir à Mme Florence DOUCET

Absent(s) excusé(s) : MM. Jean-Louis ESCHARD, Ludovic RENAULT

Mmes Pauline ACCARIES, Véronique BULLIARD, Séverine LAHEMADE, Pascale LEGER, Francine PICAUVET

Secrétaire de séance : Mme Christine GALOPEAU DE ALMEIDA

Le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2023 est lu et adopté à l'unanimité

Arrivée de M. Nicolas DAVY, conseiller municipal

Considérant la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et des textes réglementaires qui en découlent,

Considérant la délibération n°5 998 du Conseil Municipal du 18 février 2011 mettant les terrains de tennis et les équipements y afférents, dont la commune est propriétaire, à disposition du Tennis Club de Dormans par le biais d'une convention,

Il est rappelé à l'assemblée délibérante que dans le cadre de sa politique de soutien et de développement des activités physiques et sportives, la commune réalise et assure le maintien d'équipements sportifs existants ou répondants aux besoins recensés, et qu'elle met à disposition des associations sportives le matériel et les locaux dont elles ont nécessité.

Monsieur l'Adjoint au Maire rappelle également que l'association Tennis Club Dormans, créé en 1969, qui utilise l'équipement tennistique mis à disposition par la commune, accueille un très grand nombre d'adhérents. En 2018, un second court de tennis couvert a été construit afin de pallier au manque de disponibilités l'hiver. Il informe l'assemblée que le Tennis Club de Dormans a fait une demande afin que soient refait dans leur totalité les trois courts de tennis extérieurs. Ceux-ci ont été construits dans les années 70 et seuls un nettoyage et une remise en peinture ont été réalisés durant cette période.

Il convient donc aujourd'hui de procéder à la réfection complète de ces 3 courts et d'y inclure la mise en place d'une installation d'éclairage pour deux d'entre eux.

La démocratisation de ce sport induit une augmentation des effectifs nécessitant l'accroissement des plages horaires de sa pratique. Rappelons que le tennis est devenu le 1^{er} sport individuel en France regroupant ainsi plus d'un million de licenciés.

De plus, Dormans a été reconnu, commune jouant un rôle de Bourg Centre. Elle attire donc de plus en plus de population à la recherche de divers services et notamment l'accès aux équipements sportifs. La commune a déjà réalisé divers équipements sportifs (vélo-route, aire de skate parc) et a également d'autres projets comme la création d'un parcours sportif dans le parc du Château notamment et soutient financièrement et matériellement les diverses associations dormanistes.

Vu le montant hors taxe des travaux s'élevant à 115 000 Euros selon estimatif soit 138 000Euros TTC,

Il est exposé au Conseil Municipal le projet de réfection complète des 3 courts de tennis extérieurs ainsi que le plan de financement prévisionnel intégrant les aides financières à solliciter ci-dessous :

Subvention DETR 20%	23 000€
Subvention Conseil Départemental 20%	23 000€
Subvention Conseil Régional 20%	23 000€
FCTVA (16,404%)	22 637€
Fonds libres communaux	46 363€
<i>Montant total des travaux T.T.C.</i>	<i>138 000€</i>

Dans ce cadre, Monsieur le Maire sollicite l'aide financière de l'Etat au travers de la DETR, du Conseil Départemental et du Conseil Régional sans lesquelles le projet ainsi prévu créerait un déséquilibre financier non négligeable pour la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE

- l'adoption du projet et la réalisation des travaux mentionnés ci-dessus,
- d'adopter les dispositions financières des dossiers de demande de subvention,
- de solliciter l'aide financière de l'Etat dans le cadre de la DETR,
- de solliciter l'aide financière du Conseil Départemental,
- de solliciter l'aide financière du Conseil Régional,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces inhérentes à ces dossiers,
- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure de MAPA.

Adopté à l'unanimité,

Pour extrait conforme,

Le Maire,


Michel COURTEAUX

Décision certifiée exécutoire, reçue
en Préfecture le : 31 JAN. 2024

Publiée le : - 1 FEV. 2024

Notifiée le :

Le Maire,


Michel COURTEAUX

Copie pour impression

Réception au contrôle de légalité le 31/01/2024 à 17h14

Référence de l'AR : 051-215102013-20240130-24_005-DE



MAIRIE DE DORMANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance ordinaire du 30 janvier 2024

OBJET :

DEMANDE DE
SUBVENTION DE TR
ET CONSEIL
DEPARTEMENTAL -
SECURISATION
DE L'ECOLE
MATERNELLE DES
ERABLES

N° 24-006
du registre des
délibérations

Rapporteur :
Pierre SABLON

Nombre de membres en
exercice : 22

Nombre de présents ou
représentés : 20

Date de convocation :
Le 24 janvier 2024

Date d'affichage :
Le 24 janvier 2024

L'An deux mille vingt-quatre, le 30 janvier à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de Dormans, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Dormans, sous la présidence de Monsieur Michel COURTEAUX, Maire de Dormans

Présents : MM. Michel COURTEAUX, Manuel CORDEIRO, Pierre SABLON, Jean-Luc TARATUTA

Mmes Annie GALBY, Isabelle MICHELET

MM. Nicolas DAVY, Philippe DUMONT, Dominique LOGEROT, Bruno MATHYS, Didier TALON, Ludovic WELCHE

Mmes Florence DOUCET, Christine GALOPEAU DE ALMEIDA, Alexandra HACHET

Mme Pauline ACCARIES a donné pouvoir à M. Manuel CORDEIRO

Mme Véronique BULLIARD a donné pouvoir à Mme Annie GALBY

M. Jean-Louis ESCHARD a donné pouvoir à M. Michel COURTEAUX

Mme Pascale LEGER a donné pouvoir à Mme Christine GALOPEAU DE ALMEIDA

M. Ludovic RENAULT a donné pouvoir à Mme Florence DOUCET

Absent(s) excusé(s) : MM. Jean-Louis ESCHARD, Ludovic RENAULT

Mmes Pauline ACCARIES, Véronique BULLIARD, Séverine LAHEMADE, Pascale LEGER, Francine PICAUVET

Secrétaire de séance : Mme Christine GALOPEAU DE ALMEIDA

Le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2023 est lu et adopté à l'unanimité

Monsieur l'Adjoint au Maire expose à l'assemblée le projet de mise en sécurité de l'école maternelle des Erables.

Il convient de mettre en place certaines mesures dont l'installation d'une clôture rigide, de portillons sécurisés avec visio-surveillance.

Vu le montant hors taxe des travaux s'élevant à 19 440.62 Euros selon devis soit 23 328.74€uros TTC,

Il est exposé au Conseil Municipal le projet de sécurisation de l'école maternelle des Erables ainsi que le plan de financement prévisionnel intégrant les aides financières à solliciter ci-dessous :

Subvention DETR 20%	3 888.00€
Subvention Conseil Départemental 20%	3 888.00€
FCTVA (16,404%)	3 827.00€
Fonds libres communaux	11 725.74€
<i>Montant total des travaux T.T.C.</i>	<i>23 328.74€</i>

Dans ce cadre, Monsieur le Maire sollicite l'aide financière de l'Etat au travers de la DETR et du Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE

- l'adoption du projet et la réalisation des travaux mentionnés ci-dessus,
- d'adopter les dispositions financières des dossiers de demande de subvention,
- de solliciter l'aide financière de l'Etat dans le cadre de la DETR,
- de solliciter l'aide financière du Conseil Départemental,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces inhérentes à ces dossiers.

Adopté à l'unanimité,

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Michel COURTEAUX

Décision certifiée exécutoire, reçue
en Préfecture le : **31 JAN. 2024**

Publiée le : **- 1 FEV. 2024**

Notifiée le :

Le Maire,



Michel COURTEAUX

Copie pour impression

Réception au contrôle de légalité le 31/01/2024 à 17h14

Référence de l'AR : 051-215102013-20240130-24_006-DE



MAIRIE DE DORMANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance ordinaire du 30 janvier 2024

OBJET :

DEMANDE DE
SUBVENTION -
AMENAGEMENT
D'UN PARCOURS
SPORTIF

N° 24-007
du registre des
délibérations

Rapporteur :
Pierre SABLON

Nombre de membres en
exercice : 22

Nombre de présents ou
représentés : 20

Date de convocation :
Le 24 janvier 2024

Date d'affichage :
Le 24 janvier 2024

L'An deux mille vingt-quatre, le 30 janvier à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de Dormans, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Dormans, sous la présidence de Monsieur Michel COURTEAUX, Maire de Dormans

Présents : MM. Michel COURTEAUX, Manuel CORDEIRO, Pierre SABLON, Jean-Luc TARATUTA

Mmes Annie GALBY, Isabelle MICHELET

MM. Nicolas DAVY, Philippe DUMONT, Dominique LOGEROT, Bruno MATHYS, Didier TALON, Ludovic WELCHE

Mmes Florence DOUCET, Christine GALOPEAU DE ALMEIDA, Alexandra HACHET

Mme Pauline ACCARIES a donné pouvoir à M. Manuel CORDEIRO

Mme Véronique BULLIARD a donné pouvoir à Mme Annie GALBY

M. Jean-Louis ESCHARD a donné pouvoir à M. Michel COURTEAUX

Mme Pascale LEGER a donné pouvoir à Mme Christine GALOPEAU DE ALMEIDA

M. Ludovic RENAULT a donné pouvoir à Mme Florence DOUCET

Absent(s) excusé(s) : MM. Jean-Louis ESCHARD, Ludovic RENAULT

Mmes Pauline ACCARIES, Véronique BULLIARD, Séverine LAHEMADE, Pascale LEGER, Francine PICAVET

Secrétaire de séance : Mme Christine GALOPEAU DE ALMEIDA

Le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2023 est lu et adopté à l'unanimité

Considérant la délibération n°23-053 du Conseil Municipal du 16 mai 2023,

Monsieur l'Adjoint au Maire informe l'assemblée délibérante que dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie des Dormanistes, un projet de parcours de santé a été monté en 2023. Toutefois, celui-ci n'a pu être déposé auprès de l'Agence Nationale du Sport, les sessions de dépôt étant closes. Ce projet est toujours d'actualité et est donc déposé de nouveau pour 2024. Il répond à la fois aux exigences inhérentes à une pratique sportive assidue dans les clubs dormanistes mais également à celle des particuliers.

Dans ce contexte et afin de mener à bien ce projet, nous sollicitons le soutien financier du conseil Départemental et de l'Agence Nationale du Sport. Afin de permettre à tous, particuliers et associations, l'utilisation de ces équipements, une convention devra être signée avec les clubs sportifs pour planifier leur venue.

Considérant, au vu des éléments ci-dessus, que ces aménagements font partie des investissements éligibles à subvention du Conseil Départemental et de l'Agence Nationale du Sport,

Vu le montant hors taxe des achats s'élevant à 27 200€uros selon devis estimatif et imprévus soit 32 640€uros TTC,

Il est exposé au Conseil Municipal le projet d'aménagement du parcours sportif ainsi que le plan de financement prévisionnel intégrant les aides financières à solliciter ci-dessous :

Subvention Conseil Départemental 20%	5 440.00€
Agence Nationale du Sport 60%	16 320.00€
FCTVA (16,404%)	5 354.00€
Fonds libres communaux	5 526.00€
<i>Montant total des travaux T.T.C.</i>	<i>32 640.00€</i>

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE

- l'adoption du projet et la réalisation des achats et aménagements mentionnés ci-dessus,
- d'adopter les dispositions financières du dossier de demande de subvention,
- de solliciter l'aide financière du Conseil Départemental et de l'Agence Nationale du Sport,
- de signer les conventions d'utilisation du matériel mentionné ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces inhérentes à ce dossier.

Adopté à l'unanimité,

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Michel COURTEAUX



Décision certifiée exécutoire, reçue
en Préfecture le : 31 JAN. 2024

Publiée le : - 1 FEV. 2024

Notifiée le :

Le Maire,



Michel COURTEAUX





MAIRIE DE DORMANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance ordinaire du 30 janvier 2024

OBJET :

DEMANDE
DE SUBVENTION
DETR POUR LA
REALISATION
DE TRAVAUX
D'EXTENSION ET
D'AMENAGEMENT
A LA MAISON DE
LA PETITE
ENFANCE -
AJUSTEMENT
TABLEAU DE
FINANCEMENT

N° 24-008

du registre des
délibérations

Rapporteur :
Pierre SABLON

Nombre de membres
en exercice : 22

Nombre de présents ou
représentés : 20

Date de convocation :
Le 24 janvier 2024

Date d'affichage :
Le 24 janvier 2024

L'An deux mille vingt-quatre, le 30 janvier à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de Dormans, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Dormans, sous la présidence de Monsieur Michel COURTEAUX, Maire de Dormans

Présents : MM. Michel COURTEAUX, Manuel CORDEIRO, Pierre SABLON, Jean-Luc TARATUTA

Mmes Annie GALBY, Isabelle MICHELET

MM. Nicolas DAVY, Philippe DUMONT, Dominique LOGEROT, Bruno MATHYS, Didier TALON, Ludovic WELCHE

Mmes Florence DOUCET, Christine GALOPEAU DE ALMEIDA, Alexandra HACHET

Mme Pauline ACCARIES a donné pouvoir à M. Manuel CORDEIRO

Mme Véronique BULLIARD a donné pouvoir à Mme Annie GALBY

M. Jean-Louis ESCHARD a donné pouvoir à M. Michel COURTEAUX

Mme Pascale LEGER a donné pouvoir à Mme Christine GALOPEAU DE ALMEIDA

M. Ludovic RENAULT a donné pouvoir à Mme Florence DOUCET

Absent(s) excusé(s) : MM. Jean-Louis ESCHARD, Ludovic RENAULT

Mmes Pauline ACCARIES, Véronique BULLIARD, Séverine LAHEMADE, Pascale LEGER, Francine PICAVER

Secrétaire de séance : Mme Christine GALOPEAU DE ALMEIDA

Le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2023 est lu et adopté à l'unanimité

Considérant l'arrêté du 31 août 2021 créant un référentiel national relatif aux exigences applicables aux établissements d'accueil du jeune enfant en matière de locaux, d'aménagement et d'affichage,

Considérant la délibération n°21-042 autorisant la signature de la convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain,

Considérant la délibération n°22-022 du Conseil Municipal du 17 mars 2022 validant la procédure de marché public à procédure adaptée pour les travaux d'extension de la maison de la petite enfance « Les Bouts d'Choux »,

Considérant la délibération n°22-091 du Conseil Municipal du 20 décembre 2022 sollicitant les aides financières de l'Etat, de la Région, du Département et de la CAF pour la réalisation de ce projet,

Considérant la délibération n°23-013 du Conseil Municipal du 2 février 2023 ajustant au mieux le tableau de financement,

Monsieur le Maire Adjoint informe l'assemblée que lors de précédents conseils municipaux des délibérations ont été adoptées afin de valider la réalisation des travaux d'extension et d'aménagement de la crèche et de solliciter le soutien financier de divers partenaires publics.

Monsieur l'Adjoint au Maire informe l'assemblée qu'un dossier, version papier, de demande de subvention DETR a été envoyé en Sous-Préfecture en février 2023. En mars 2023, nous avons reçu une attestation de réception du dossier de demande de subvention nous permettant de commencer les travaux avant décision attributive. Toutefois, notre dossier n'a pas été retenu du fait d'un trop grand nombre de dossiers déposés. Il nous a été proposé de redéposer un dossier en 2024. Les marchés publics ayant été passés il convient de mettre à jour le tableau de financement.

Pour rappel, ce projet structurant pour notre territoire est inscrit au programme Petites Villes de Demain.

Le coût financier, après passation des marchés, s'élève à 233 157.60€uros hors taxe, soit 279 789.12€uros TTC.

Les honoraires de l'Atelier DIALLO s'élève à 28 050€ hors taxe soit 33 660€TTC.

Pour information, nous avons été alertés par notre maître d'ouvrage que des travaux de toiture supplémentaires doivent être réalisés alors qu'initialement ils n'étaient pas prévus au marché. En effet, il n'était pas apparu nécessaire dans l'étude initiale de réaliser des travaux de réfection de cette partie de la toiture cependant au vu des dernières intempéries il s'avère que celle-ci doit également être revue dans sa globalité car un certain nombre de problèmes sont apparus.

De plus, nous avons monté un projet de panneaux photovoltaïques et avons retenu un devis.

Pour information, le devis estimatif de l'entreprise VISSE s'élève à 18 558.24€ hors taxe pour les travaux de toiture supplémentaires et le devis estimatif de panneaux photovoltaïques de l'entreprise 2Menergie57 s'élève à 23 327.69€ hors taxe.

Vu le montant des travaux et des études s'élevant à 303 093.53€ hors taxe soit 363 712.24€ TTC.

Il convient donc de modifier le plan de financement en y intégrant ces nouvelles données.

Il est exposé au Conseil Municipal le nouveau plan de financement intégrant les aides financières à solliciter et obtenues ci-dessous :

Subvention sollicitée DETR 20%	60 620.00€
Subvention obtenue Conseil Régional 20%	60 620.00€
Subvention obtenue Conseil Départemental 20%	60 620.00€
Subvention obtenue CAF 20%	60 620.00€
FCTVA (16,404%)	59 663.35€
Fonds libres communaux	61 568.89€
Montant total des travaux T.T.C.	363 712.24€

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE

- l'adoption du projet et la réalisation des travaux mentionnés ci-dessus,
- d'adopter les dispositions financières du dossier de demande de subvention,
- de solliciter l'aide financière de l'Etat dans le cadre de la DETR,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces inhérentes à ce dossier.

Adopté,

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Michel COURTEAUX

Décision certifiée exécutoire, reçue
en Préfecture le : **13 FEV. 2024**

Publiée le : **13 FEV. 2024**

Notifiée le : **13 FEV. 2024**

Le Maire,



Michel COURTEAUX



MAIRIE DE DORMANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance ordinaire du 30 janvier 2024

OBIET :

LOGEMENTS
DU GAULT -
PARTICIPATION
AUX FRAIS DE
CHAUFFAGE

N° 24-009
du registre des
délibérations

Rapporteur :
Pierre SABLON

Nombre de membres en
exercice : 22

Nombre de présents ou
représentés : 20

Date de convocation :
Le 24 janvier 2024

Date d'affichage :
Le 24 janvier 2024

Décision certifiée exécutoire, reçue
en Préfecture le : 31 JAN. 2024

Publiée le : - 1 FEV. 2024

Notifiée le :

Le Maire,

Michel COURTEAUX

L'An deux mille vingt-quatre, le 30 janvier à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de Dormans, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Dormans, sous la présidence de Monsieur Michel COURTEAUX, Maire de Dormans

Présents : MM. Michel COURTEAUX, Manuel CORDEIRO, Pierre SABLON, Jean-Luc TARATUTA

Mmes Annie GALBY, Isabelle MICHELET

MM. Nicolas DAVY, Philippe DUMONT, Dominique LOGEROT, Bruno MATHYS, Didier TALON, Ludovic WELCHE

Mmes Florence DOUCET, Christine GALOPEAU DE ALMEIDA, Alexandra HACHET

Mme Pauline ACCARIES a donné pouvoir à M. Manuel CORDEIRO

Mme Véronique BULLIARD a donné pouvoir à Mme Annie GALBY

M. Jean-Louis ESCHARD a donné pouvoir à M. Michel COURTEAUX

Mme Pascale LEGER a donné pouvoir à Mme Christine GALOPEAU DE ALMEIDA

M. Ludovic RENAULT a donné pouvoir à Mme Florence DOUCET

Absent(s) excusé(s) : MM. Jean-Louis ESCHARD, Ludovic RENAULT

Mmes Pauline ACCARIES, Véronique BULLIARD, Séverine LAHEMADE, Pascale LEGER, Francine PICAUVET

Secrétaire de séance : Mme Christine GALOPEAU DE ALMEIDA

Le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2023 est lu et adopté à l'unanimité

Compte tenu des frais de chauffage supportés par la commune durant la période septembre 2023 - juin 2024 et des provisions mensuelles versées par chaque locataire,

Compte tenu d'une baisse significative du prix du fioul,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- de modifier le montant des provisions en tenant compte du prix du fioul et des provisions déjà versées.
- à compter du 1^{er} février 2024, la provision mensuelle aux charges de chauffage pour chaque type de logement sera la suivante jusqu'à juin 2024 :
 - Logement T3 : 50 €
 - Logement T4 : 63 €

Cette participation pourra être revue annuellement en fonction des charges de l'année précédente.

Adopté à l'unanimité,

Pour extrait conforme,

Le Maire

Michel COURTEAUX

Copie pour impression

Réception au contrôle de légalité le 31/01/2024 à 17h16

Référence de l'AR : 051-215102013-20240130-24_009-DE



MAIRIE DE DORMANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance ordinaire du 30 janvier 2024

OBIET :

ADOPTION DE LA
CONVENTION
ENTRE LA MUSIQUE
MUNICIPALE DE
DORMANS ET LA
COMMUNE DE
DORMANS POUR
L'ANNEE 2024

N° 24-010
du registre des
délibérations

Rapporteur :
Manuel CORDEIRO

Nombre de membres en
exercice : 22

Nombre de présents ou
représentés : 20

Date de convocation :
Le 24 janvier 2024

Date d'affichage :
Le 24 janvier 2024

Décision certifiée exécutoire, reçue
en Préfecture le : 31 JAN. 2024

Publiée le : - 1 FEV. 2024

Notifiée le :

Le Maire,

Michel COURTEAUX

L'An deux mille vingt-quatre, le 30 janvier à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de Dormans, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Dormans, sous la présidence de Monsieur Michel COURTEAUX, Maire de Dormans

Présents : MM. Michel COURTEAUX, Manuel CORDEIRO, Pierre SABLON, Jean-Luc TARATUTA

Mmes Annie GALBY, Isabelle MICHELET

MM. Nicolas DAVY, Philippe DUMONT, Dominique LOGEROT, Bruno MATHYS, Didier TALON, Ludovic WELCHE

Mmes Florence DOUCET, Christine GALOPEAU DE ALMEIDA, Alexandra HACHET

Mme Pauline ACCARIES a donné pouvoir à M. Manuel CORDEIRO

Mme Véronique BULLIARD a donné pouvoir à Mme Annie GALBY

M. Jean-Louis ESCHARD a donné pouvoir à M. Michel COURTEAUX

Mme Pascale LEGER a donné pouvoir à Mme Christine GALOPEAU DE ALMEIDA

M. Ludovic RENAULT a donné pouvoir à Mme Florence DOUCET

Absent(s) excusé(s) : MM. Jean-Louis ESCHARD, Ludovic RENAULT

Mmes Pauline ACCARIES, Véronique BULLIARD, Séverine LAHEMADE, Pascale LEGER, Francine PICAVER

Secrétaire de séance : Mme Christine GALOPEAU DE ALMEIDA

Le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2023 est lu et adopté à l'unanimité

Mme Alexandra HACHET et M. Pierre SABLON ne participent pas au vote.

Monsieur le Maire Adjoint présente à l'assemblée la convention entre la commune de Dormans et la Musique Municipale de Dormans.

Cette convention définit les engagements réciproques des deux parties pour l'année 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'adopter la convention entre la commune de Dormans et la Musique Municipale de Dormans.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention avec la Musique Municipale de Dormans.

Adopté (POUR 18, CONTRE 0, ABSTENTION 2),

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Michel COURTEAUX

Copie pour impression

Réception au contrôle de légalité le 31/01/2024 à 17h26

Référence de l'AR : 051-215102013-20240130-24_010-DE



MAIRIE DE DORMANS

CONVENTION COMMUNE DE DORMANS MUSIQUE MUNICIPALE DE DORMANS Saison 2024

Entre d'une part la Mairie de Dormans, représentée par son Maire, Michel COURTEAUX,
Et d'autre part la Musique Municipale de Dormans, représentée par son Président, Didier DELIONNET,
Il est convenu par la présente :

MUSIQUE MUNICIPALE : celle-ci s'engage (sauf cas de force majeure) à participer à :

- **cérémonie du 8 mai** : participation au dépôt de gerbe au Monument aux Morts de Dormans.
Pas de participation aux cérémonies à Soilly.
- **cérémonie du 18 juin** : participation à la cérémonie officielle au Mémorial.
- **cérémonie du Mémorial** : participation sous une forme à déterminer.
- **fête nationale** : participation à la retraite aux flambeaux du 13 juillet au soir et concert au château le 14 juillet en après-midi après cérémonie au Monument aux Morts et défilé jusqu'au château.
- **cérémonie du 11 novembre** : participation au dépôt de gerbe du Président de la République avec marche de revue puis aux dépôts de gerbes au Monument aux Morts de Dormans et au cimetière militaire avec un défilé à définir conjointement.
Pas de participation aux cérémonies à Soilly.
- **autres cérémonies** : participation à toute autre manifestation ponctuelle pour laquelle il apparaîtra souhaitable et possible aux deux parties que la Musique Municipale soit présente, étant entendu que, dans ce cas, le montant de la subvention initialement prévu pourra être revu à la hausse.
- **achat d'instruments** : à la charge de la Musique Municipale, avec une participation éventuelle de la commune sous forme de subvention complémentaire.

COMMUNE DE DORMANS :

- Celle-ci s'engage quant à elle à verser à la Musique Municipale de Dormans une subvention de 14.000 euros. Cette aide est à répartir selon les besoins entre les budgets de la Musique Municipale et de son école de musique.
- La Commune s'engage par ailleurs à financer les éventuels compléments de tenues de défilés ainsi que d'éventuelles acquisitions d'instruments.

Cette convention est établie pour 1 an et fera donc l'objet d'éventuels ajustements futurs.

Fait en deux exemplaires, à Dormans le 30 janvier 2024.

Le Président de la Musique Municipale
Didier DELIONNET

Le Maire de la Commune de Dormans
Michel COURTEAUX





MAIRIE DE DORMANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance ordinaire du 30 janvier 2024

OBJET :

SUBVENTION
AU COLLEGE
CLAUDE NICOLAS
LEDoux

N° 24-011
du registre des
délibérations

Rapporteur :
Manuel CORDEIRO

Nombre de membres en
exercice : 22

Nombre de présents ou
représentés : 20

Date de convocation :
Le 24 janvier 2024

Date d'affichage :
Le 24 janvier 2024

Décision certifiée exécutoire, reçue
en Préfecture le : 31 JAN. 2024

Publiée le : - 1 FEV. 2024

Notifiée le :

Le Maire,

Michel COURTEAUX

L'An deux mille vingt-quatre, le 30 janvier à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de Dormans, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Dormans, sous la présidence de Monsieur Michel COURTEAUX, Maire de Dormans

Présents : MM. Michel COURTEAUX, Manuel CORDEIRO, Pierre SABLON, Jean-Luc TARATUTA

Mmes Annie GALBY, Isabelle MICHELET

MM. Nicolas DAVY, Philippe DUMONT, Dominique LOGEROT, Bruno MATHYS, Didier TALON, Ludovic WELCHE

Mmes Florence DOUCET, Christine GALOPEAU DE ALMEIDA, Alexandra HACHET

Mme Pauline ACCARIES a donné pouvoir à M. Manuel CORDEIRO

Mme Véronique BULLIARD a donné pouvoir à Mme Annie GALBY

M. Jean-Louis ESCHARD a donné pouvoir à M. Michel COURTEAUX

Mme Pascale LEGER a donné pouvoir à Mme Christine GALOPEAU DE ALMEIDA

M. Ludovic RENAULT a donné pouvoir à Mme Florence DOUCET

Absent(s) excusé(s) : MM. Jean-Louis ESCHARD, Ludovic RENAULT

Mmes Pauline ACCARIES, Véronique BULLIARD, Séverine LAHEMADE, Pascale LEGER, Francine PICAVER

Secrétaire de séance : Mme Christine GALOPEAU DE ALMEIDA

Le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2023 est lu et adopté à l'unanimité

Considérant la vente du gymnase de Dormans au Conseil Départemental,

Considérant que suite à cette vente, le Conseil Départemental a décidé de transférer la gestion du gymnase au Collège Claude Nicolas Ledoux,

Considérant la convention de mise à disposition des installations sportives liées au gymnase cosignée par le Président du Conseil Départemental de la Marne, le Principal du Collège et le Maire de Dormans,

Il est rappelé à l'assemblée que le Collège gère le gymnase et qu'il a donc été convenu le versement d'une subvention au Collège Claude Nicolas Ledoux de Dormans à titre de compensation pour l'utilisation du gymnase par les associations dormanistes et les écoles communales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'octroyer une subvention pour un montant de 6 000 € au Collège Claude Nicolas Ledoux pour l'année 2024 correspondant à 30 % des charges de fonctionnement.

Adopté,

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel COURTEAUX

Copie pour impression

Réception au contrôle de légalité le 31/01/2024 à 17h19

Référence de l'AR : 051-215102013-20240130-24_011-DE